

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du conseil municipal : le 4 septembre 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, M. Patrick FRIOUX, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), Mme Emmanuelle FOUASSON (donne pouvoir à M. Louis GIBIER)

Absente : Mme Myriam PRAUD

Désignée secrétaire de séance : M. Cyril PETRARU

DEL2024-038 - Affaires générales : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4,

Vu le Code électoral et notamment son article L.270,

Considérant que Monsieur Michel MORACCHINI a présenté sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal le 28 août 2024,

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant que Monsieur David PELLETIER, suivant dans l'ordre de présentation de la liste « Alternative Barbâtre » a été appelé à siéger en tant que Conseiller Municipal de la commune de Barbâtre,

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur David PELLETIER en qualité de Conseiller Municipal ;

- **PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil municipal.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/09/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 16/09/2024

Le Maire,
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,
Cyril PETRARU

